

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/002365**
n°de gestion : **1987B00040**
n°SIREN : **340 228 212 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 17/10/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CONSEILS ET EXPERTISE RHONE ALPES CERALP - société anonyme à conseil d'administration

270 rue Jean-michel Savigny 69400 Villefranche-sur-saone -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du 18/09/2008 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire à la fusion du 18/09/2008

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE - TARARE

Affaire :
Demandeur La société CONSEILS ET EXPERTISE RHONE ALPES CERALP
CABINET LAMY LEXEL, (LYON) Avocats Associés,
Défendeur La société ALLIANCE

ORDONNANCE

Nous, Jean-Pierre MICHEL, Président du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE,
assisté du Greffier,

Vu la requête, qui précède, et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de la Loi du 24 Juillet 1966 et du Décret du 23 Mars 1967,

DESIGNONS : *AUDIT PDA 293, rue de la Forêt*
69400 GREZÉ
en qualité de Commissaire à la fusion, à l'effet

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre CERALP, société absorbante, et ALLIANCE société absorbée,
- d'apprécier et d'évaluer, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à CERALP, société absorbante, par ALLIANCE, société absorbée, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L.225-147 du Code de Commerce

DISONS qu'il nous en sera référé en cas d'empêchement ou de refus du susnommé.

FAIT à VILLEFRANCHE SUR SAONE,
Le *18.09.2008*

Le Président,
Jean-Pierre MICHEL

[Signature]

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
Délivrée à *Lamy Lexel*
Le *19/09/08.*

LE GREFFIER



REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE

Le soussigné,

Monsieur Daniel POMERET, agissant en sa qualité de :

- Président – Directeur Général de la société CERALP, société anonyme au capital de 150.000 euros, dont le siège social est situé 270 rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 340 228 212,
- Président de la société ALLIANCE, société par actions simplifiée au capital de 437.000 euros, dont le siège social à 1 rue de la République, 69220 BELLEVILLE S/ SAONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 443 326 947,

a l'honneur de vous exposer que dans le cadre d'un projet de restructuration, les sociétés CERALP et ALLIANCE envisagent de procéder à la fusion absorption d'ALLIANCE par CERALP.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé conformément aux articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre CERALP, société absorbante, et ALLIANCE société absorbée,
- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à CERALP, société absorbante, par ALLIANCE, société absorbée, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Présentée en deux exemplaires à VILLEFRANCHE SUR SAONE,

Le 10 septembre 2008

Monsieur Daniel POMERET

